

Elisez « l'Arbre de l'année » !

Le magazine Terre Sauvage et l'Office national des forêts organisent depuis maintenant 9 ans un concours afin d'élire « l'Arbre de l'année ». Le principe est de récompenser les plus beaux arbres du patrimoine français et la ville de Magny-les-Hameaux ne manque pas d'arbres remarquables !

Un arbre compte pour vous ou est exceptionnel à vos yeux ? Proposez sa candidature !



Si l'un de ces arbres ou un autre compte particulièrement pour vous, déposez votre candidature ! Vous pouvez le faire en solo ou en groupe : famille, classe, école, entreprise, association....

Conditions de participation

En plus de ses caractéristiques biologiques et esthétiques, le jury sera attaché à l'intérêt constitué par l'histoire même de l'arbre, à son importance (culturelle, affective, sociale, symbolique, etc...) pour le groupe qui le présente.

Chaque dossier candidat devra comporter des photographies (3 obligatoires) de l'arbre et une page racontant son histoire. Devront figurer obligatoirement le nom de l'arbre ou son essence, sa localisation, sa description naturaliste, ses critères morphologiques et esthétiques, son histoire avec le groupe qui le présente.

Pourront être rajoutés de manière facultative les espèces animales ou végétales abritées au sein de l'arbre (oiseaux, écureuils, insectes...) et un commentaire libre. N'oubliez pas également de préciser le lien qui vous unit à cet arbre.

Jury

Le jury est composé du magazine Terre Sauvage, de l'ONF, de l'association ARBRES, de la LPO et de l'Agence des espaces verts de la région Île-de-France. En juillet, il se réunira et sélectionnera les arbres qui défendront les couleurs des 18 régions de métropole et d'Outre-Mer. En parallèle, un photographe du magazine Terre Sauvage se rendra dans chaque région afin de photographier les arbres lauréats.

Déroulement du concours

Vous avez jusqu'au 24 août 2021 à minuit pour adresser votre candidature !

Vous pourrez voter pour votre arbre préféré du 2 novembre 2021 au 4 janvier 2022 jusqu'à 10h. L'arbre qui aura remporté le plus de voix se verra attribuer le PRIX DU PUBLIC 2021.

Début janvier il y aura une réunion du jury pour déterminer l'arbre de l'année et s'en suivront une cérémonie de remise du Prix du jury, et du Prix du public.

L'annonce officielle des arbres lauréats aura lieu le 19 septembre. Vous pourrez alors voter pour l'arbre que vous soutenez jusqu'au 2 décembre sur le site Internet. Alerte et mobilisez votre carnet d'adresses, vos réseaux, vos amis, les amis de vos amis... L'arbre qui recueillera le plus de suffrages recevra le Prix du Public.

Rendez-vous en décembre pour découvrir les résultats !

Liens utiles

[Pour candidater, c'est ici !](#)

Contact

Vous voulez avoir plus d'info ? Envoyez un mail à pierre.gilquain@magny-les-hameaux.fr